

Commune de POLLIONNAY

date de dépôt : 09/02/2024

date d'affichage en mairie : 09/02/2024

demandeur : Monsieur CUSSEAU Guillaume

pour : Clôture

adresse terrain : 254 chemin du Mercier

69290 POLLIONNAY

ARRÊTÉ 2024/39  
d'opposition à une déclaration préalable  
au nom de la commune de POLLIONNAY

Le maire de POLLIONNAY,

Vu la déclaration préalable présentée le 09/02/2024 par Monsieur CUSSEAU Guillaume demeurant 254 chemin du Mercier 69290 POLLIONNAY

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la surélévation et l'extension d'un mur existant ;
- sur un terrain situé 254 chemin du Mercier 69290 Pollionnay ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 09/05/2016, modifié le 15/05/2017 et le 7/07/2020 ; mis en révision le 15/06/2021 ;

Vu l'article 1.4 du titre VI – Aspects extérieurs des constructions qui précise que les clôtures peuvent être constituées d'un mur plein d'une hauteur maximale de 1,60 m. Il sera enduit dans le même ton que la façade avec un enduit de finition homogène. Il sera limité à 50% de la totalité du linéaire de clôture, et situé en continuité d'annexes, des piscines et aux abords des accès.

Considérant que la surélévation est supérieure à la hauteur maximale de 1,60 m autorisée,

ARRÊTE

Article 1

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable.

Fait à POLLIONNAY,

Le 26 FEV. 2024

Le maire,

Philippe TISSOT



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.*